

→ FINANCEMENT

Création de l'Établissement public des investissements locaux



Objectif : offrir à nos collectivités un accès pérenne à la liquidité, dont dépend nombre de nos investissements

l'AMF, avons pris l'initiative de créer cette association. Notre objectif d'alors, pérenniser et diversifier l'accès à la liquidité, en complément de l'offre bancaire, fait particulièrement écho dans le contexte actuel de raréfaction du crédit. Ce rendez-vous a été l'occasion de fixer les principes de fonctionnement de l'Agence. Elle n'aura

Le 20 septembre dernier, l'Association d'études pour l'Agence de financement des collectivités locales (AEAFCL) que j'ai l'honneur de présider, a décidé d'engager le processus législatif nécessaire à la création de l'Établissement public des investissements locaux (EPIL).

Nous étions précurseurs lorsqu'en avril 2010, Gérard Collomb, président de l'ACUF, Michel Destot, président de l'AMGVF, et moi-même, en tant que président de

pas, bien évidemment, vocation à créer de la dette supplémentaire mais à permettre de financer nos investissements en ayant recours à des produits simples, transparents et à coût maîtrisé. Composée d'un établissement public, regroupant des élus fixant les orientations stratégiques, et d'une société anonyme employant des professionnels pour l'opérationnel, l'agence vise à terme 25 % de parts de marché.

Capitalisée par ses membres et basée sur les principes de solidarité et d'entraide entre collectivités, elle fonctionnera sans garantie de l'État.

Notre objectif est d'offrir à nos collectivités, dès la fin de l'année 2012, un accès pérenne à la liquidité, dont dépend nombre de nos investissements (qui représentent 71 % de l'investissement public). Pour le développement de nos territoires, c'est un acte majeur de responsabilité des collectivités locales.

Pendant cette période nécessaire à la mise en place de l'Agence, je plaide auprès des pouvoirs publics pour l'ouverture par la Caisse des dépôts, comme cela a été le cas en 2008, d'un guichet de secours permettant aux communes et communautés en difficulté de clore l'exercice 2011 sans remettre en cause les investissements prévus.